

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 MARS 2009**

**Délibération  
n° 2009.03. 24.B**

**Camping  
communautaire - Lot  
n°2 "terrassement -  
gros oeuvre" :  
avenant n°2**

**LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre GRAND

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD , Michel BRONCY, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**Excusé(s) représenté(s)** :

<b>CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N°2 "TERRASSEMENT - GROS OEUVRE" : AVENANT N°2</b>
---

Par délibération n°220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n°2 « terrassement - gros œuvre » à la société LEONARD BATIMENT – 60 rue du Capitaine Favre – 16000 ANGOULEME pour un montant de 301 478,69 € HT.

Par délibération n°63 B du 16 septembre 2008, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value qui a porté le montant du marché à 306 726,29 € HT, soit une augmentation de 1,74 % par rapport au montant initial du marché.

Il est nécessaire de passer un avenant n°2 en moins-value pour la suppression des travaux suivants :

- suppression du traitement des façades consistant à mettre en œuvre une peinture anti-graffiti sur les parois extérieures des bâtiments (prestation déjà prévue au lot peinture)..... 13 455,08 € HT

Le montant de l'avenant n°2 en moins-value est de 13 455,08 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 février 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°2 au lot n°2 « terrassement - gros œuvre » confié à la société LEONARD BATIMENT – 60 rue du Capitaine Favre – 16000 ANGOULEME, ayant pour objet la suppression de travaux d'un montant total en moins-value de 13 455,08 € HT.

Le montant du marché est ramené à 293 271,21 € HT, soit une diminution de 2,72% par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant,

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal article 2313 - fonction 95 - opération 2008-01.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>25 mars 2009</b>	<b>25 mars 2009</b>